



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 28 septembre 2022

Délibération n° 2022-103

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/09/2022.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – DIERS Thierry - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, PIETERS Marc et VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Autres domaines de compétences par thèmes – Environnement

Rapport 2021 sur la qualité du service eau potable

Le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime a remis les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et de l'exploitant pour l'année 2021.

Madame le Maire en présente les données essentielles.

Le conseil municipal DECIDE par 10 voix POUR :

- De n'émettre aucune observation particulière et de prendre acte du rapport en question.

Publication dématérialisée le 30.09.2022

Ainsi délibéré les jours, mois et
an que dessus.

Le Maire, Gwennaëlle PROST

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20220928 -2022_103

Reçu le 30.09.2022